

# **VIDE GRENIER**

## **A NUAILLE**

**DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2017**

A partir de 8H00

ORGANISE PAR NUAILLE LOISIRS

AU COMPLEXE SPORTIF

EN EXTERIEUR

**Sandwiches-buvette**

**Ouvert à toutes et à tous !!!**

***Venez vider vos tiroirs, greniers, garages... !***

-Interdiction de vendre tous produits consommables.

Coupon à renvoyer, avant le jeudi 14 septembre, par courrier à :

Mr Jean Alain NARCE : 6 rue Germaine de Terves - 49340 Nuillé.

Avec une photocopie recto-verso de votre carte d'identité accompagnée du règlement par chèque à l'ordre de Nuillé Loisirs.

Mail : [nuailleloisirs@gmail.com](mailto:nuailleloisirs@gmail.com)

Tel : 06 15 73 48 95

Site : [www.nuailleloisirs.fr](http://www.nuailleloisirs.fr)

Pour une organisation optimale, l'installation des exposants peut être faite à partir de 7h00.

Coupon à renvoyer avant le jeudi 14 septembre :

**Cochez la case de votre choix !**

## Forfait de base

Sans véhicule

Avec un véhicule ou remorque

(à la taille de l'emplacement)

<input type="checkbox"/> 4 mètres : 8 euros	
<input type="checkbox"/> 6 mètres : 12 euros	<input type="checkbox"/> 6 mètres : 16 euros
<input type="checkbox"/> 8 mètres : 16 euros	<input type="checkbox"/> 8 mètres : 20 euros
<input type="checkbox"/> 10 mètres : 20 euros	<input type="checkbox"/> 10 mètres : 24 euros
<input type="checkbox"/> 12 mètres : 24 euros	<input type="checkbox"/> 12 mètres : 28 euros

Possibilité de louer des tables de 2 mètres (5 euros la table)

Nombre de tables ..... X 5 euros = ..... euros

Montant total = ..... Euros

.....

### Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e), (nom, prénom).....

Né(e), le.....à.....

Domicilié(e), (adresse complète)

.....

.....

N° Tel.....

Adresse mail.....

Certifie avoir pris connaissance du règlement et en accepte le contenu.

Je déclare sur l'honneur

-ne pas avoir participé à deux ventes de même nature dans l'année civile (art. L321-9 du code pénal)

-ne pas être commerçant ou ne pas être soumis au régime de l'article L310-2 du code du commerce

-ne vendre que des objets personnels et usagés ou tenir un registre d'inventaire prescrit pour les mobiliers usagés (art. L321-7 du code pénal)

Fait à ..... Le .....

Signature